

AVIS D'AUDIENCE

Conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario

Demande d'autorisation**Groupe 1****Mercredi 6 septembre 2023****13 h**

**Place-Ben-Franklin, salle Chamber, 101, promenade Centrepointe
et par vidéoconférence**

Les propriétaires des biens-fonds situés dans un rayon de 60 mètres de l'adresse ci-dessous reçoivent le présent avis afin de formuler des observations sur la ou les demandes et de participer à l'audience s'ils le souhaitent.

L'audience peut aussi être visionnée sur la page [YouTube](#) du Comité de dérogation.

Les participants peuvent bénéficier de l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, de formats accessibles et d'aides à la communication pour toute question de l'ordre du jour en contactant le Comité dérogation au moins 72 heures à l'avance.

Dossier : D08-01-23/B-00178
Demande : Autorisation en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*
Propriétaire/requérante : Chelsea Realty Investments Incorporated
Adresse de la propriété : 11 – 13, avenue Acacia, (131), avenue Putman
Quartier : 13 – Rideau-Rockcliffe
Description officielle : Lot 82, plan enregistré M-43
Zonage : R4UC
Règlement de zonage : n° 2008-250

PROPOSITION DE LA REQUÉRANTE ET OBJET DE LA DEMANDE :

Le 19 mai 2021, le Comité a approuvé sous conditions une demande d'autorisation visant à lotir la propriété en deux lots. Les conditions n'ont pas été remplies dans les délais prescrits et l'approbation est devenue caduque.

La propriétaire présente une nouvelle demande de lotissement de son bien-fonds en deux lots afin de créer un nouveau lot vacant aux fins d'aménagement résidentiel futur. Le bâtiment résidentiel de deux étages existant restera sur l'autre lot. Il est également proposé de créer une servitude sur le terrain vacant.

AUTORISATION REQUISE :

La propriétaire sollicite l'autorisation du Comité en vue de lotir le bien-fonds et d'établir une servitude/emprise.

Le terrain morcelé est représenté par les parties 3 à 8 sur le plan 5R-35335. Il aura une façade de 13,22 mètres sur l'avenue Putman, une profondeur irrégulière de 22,57 mètres et une superficie de 243,2 mètres carrés. Il s'agit d'un lot vacant dont l'adresse municipale sera le 131, avenue Putman.

Le terrain conservé est indiqué sur les parties 1 et 2 sur le plan 4R-35335. Il aura une façade de 12,22 mètres sur l'avenue Acacia, une profondeur irrégulière de 20,79 mètres et une superficie de 253,1 mètres carrés. Ce lot comprend le bâtiment résidentiel existant de deux étages situé aux 11 - 13, avenue Acacia.

Il est proposé d'établir une servitude/emprise aux fins d'accès sur les parties 6 et 7 au bénéfice de la propriétaire du terrain conservé.

La demande indique que les parties 4 et 5 font actuellement l'objet d'une servitude au bénéfice de Bell.

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS à l'audience, celle-ci pourra se dérouler en votre absence et vous ne recevrez pas d'autre avis à ce sujet.

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR UN AVIS DE LA DÉCISION prise à l'issue de l'audience et de tout appel ultérieur interjeté devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, veuillez en faire la demande par écrit au Comité.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS à ce sujet, communiquez avec le Comité (voir les coordonnées ci-dessous, notamment l'adresse électronique, le numéro de téléphone, le site Web et le code QR).

TOUS LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS DEVIENNENT PUBLICS

Conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, à la *Loi sur les municipalités* et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les observations écrites adressées au Comité de dérogation sont considérées comme des renseignements publics et peuvent être communiquées à toute personne intéressée. Les renseignements que vous choisirez de divulguer dans votre correspondance, notamment vos renseignements personnels, seront versés au dossier public et communiqués aux membres du Comité, aux requérants ou à leur agent ou leur agente, ainsi qu'à toute autre personne intéressée.

COMMENT PARTICIPER

Présentez vos observations écrites ou orales avant l'audience : Veuillez faire parvenir vos observations par courriel à cded@ottawa.ca au moins 24 heures avant l'audience afin de vous assurer que les membres des groupes chargés du rendu des décisions les ont bien reçues. Vous pouvez également téléphoner au coordonnateur ou à la coordonnatrice au numéro 613-580-2436 pour demander que vos observations soient transcrites.

Inscrivez-vous au moins 24 heures à l'avance en communiquant avec le coordonnateur ou la coordonnatrice du Comité au numéro 613-580-2436 ou à l'adresse à cded@ottawa.ca. Vous recevrez des détails sur la façon de participer par vidéoconférence. Si vous souhaitez faire une présentation visuelle, le coordonnateur ou la coordonnatrice sera en mesure de vous fournir des détails sur la façon de procéder. Les présentations sont limitées à cinq minutes et toute exception est laissée à la discrétion du président ou de la présidente.

Les audiences sont régies par les *Règles de pratique et de procédure* du Comité de dérogation et sont accessibles en ligne.

COMITÉ DE DÉROGATION

Le Comité de dérogation est le tribunal quasi judiciaire de la Ville d'Ottawa créé en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario. Chaque année, il tient des audiences sur des centaines de demandes en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, conformément à la *Loi sur l'exercice des compétences légales* de l'Ontario, y compris des demandes d'autorisation de morcellement de terrain et de dérogation mineure aux exigences en matière de zonage.

FAIT le 22 août 2023



This document is also available in English.

Committee of Adjustment

City of Ottawa

101 Centrepointe Drive

Ottawa ON K2G 5K7

Ottawa.ca/CommitteeofAdjustment

cofa@ottawa.ca

613-580-2436



Comité de dérogation

Ville d'Ottawa

101, promenade Centrepointe

Ottawa ON K2G 5K7

Ottawa.ca/Comitedederogation

cded@ottawa.ca

613-580-2436